



Le Canada suspend l'obligation d'administrer le vaccin contre la COVID aux employés fédéraux et aux voyageurs intérieurs

Le Canada suspendra l'obligation de se faire vacciner contre la COVID-19 pour les employés fédéraux et les voyageurs intérieurs à partir du 20 juin, mais les groupes qui s'opposent aux mandats et craignent qu'elle ne revienne, intentent une action en justice.

Par [Children's Health Defense](#)

Mondialisation.ca, 16 juin 2022

[The Defender](#)

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Les mandats de vaccination du Canada pour les employés fédéraux et les voyageurs intérieurs seront suspendus à partir du 20 juin, [ont annoncé](#) mardi des représentants du gouvernement.

Les employés fédéraux et les travailleurs des transports dans les secteurs réglementés par le gouvernement fédéral ne seront plus tenus d'être entièrement vaccinés comme condition de leur emploi.

Les personnes en congé administratif non rémunéré en raison de leur statut vaccinal ou de leur refus de divulguer leur statut vaccinal seront invitées à reprendre le travail.

Le 20 juin également, les [voyageurs](#) à l'intérieur du Canada ne seront pas tenus de présenter une preuve de vaccination contre la COVID-19 pour monter à bord d'un avion ou d'un train, mais ils devront porter un masque.

Les citoyens canadiens entrant au Canada depuis l'étranger devront toujours satisfaire aux [exigences d'entrée](#), qui comprennent la preuve d'un test [COVID-19](#) négatif.

Les non-citoyens qui visitent le Canada devront prouver qu'ils sont entièrement vaccinés pour entrer dans le pays ou satisfaire aux exigences d'une exemption.

Les personnes qui ne remplissent pas les conditions pour être entièrement vaccinées, ou qui sont des ressortissants étrangers non vaccinés mais autorisés à entrer au Canada dans des [situations spécifiques](#), doivent [rester en quarantaine pendant 14 jours](#).

La suspension ne s'appliquera pas aux [camionneurs qui traversent la frontière canado-américaine](#)– ils devront être entièrement vaccinés.

De même, les obligations en matière de vaccination des [passagers et des équipages des navires de croisière](#) seront maintenues, tout comme le respect de [mesures strictes de santé publique lors des croisières](#).

Selon le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada :

« Le gouvernement du Canada n'hésitera pas à faire des ajustements en fonction des derniers conseils de santé publique et de la science pour assurer la sécurité des Canadiens. Cela pourrait inclure un mandat de vaccination à jour à la frontière, la réimposition des mandats de vaccination dans les services publics et les transports, et l'introduction de mandats de vaccination dans les lieux de travail sous réglementation fédérale à l'automne, si nécessaire. »

Restrictions pour les Canadiens non vaccinés depuis octobre 2021

Le Premier ministre canadien Justin Trudeau [a mis en œuvre](#) les mandats de vaccination pour les employés fédéraux le 6 octobre 2021. Les employés fédéraux devaient confirmer leur statut vaccinal avant le 29 octobre 2021, par le biais d'un [processus d'attestation](#).

« Ceux qui ne sont pas disposés à divulguer leur statut vaccinal ou à être complètement vaccinés seront placés en congé administratif sans solde dès le 15 novembre 2021 », a déclaré M. Trudeau.

Selon un [site web du gouvernement](#), 98,5 % de la fonction publique fédérale est entièrement vaccinée, 0,3 % est partiellement vaccinée, 0,3 % déclare ne pas être vaccinée (773 employés) et 0,9 % a fait une demande d'adaptation.

Le gouvernement accorde des accommodements sur la base d'une condition médicale, de la religion ou d'un autre motif de discrimination interdit tel que défini par la [Loi canadienne sur les droits de la personne](#).

M. Trudeau a également [annoncé](#) le 6 octobre 2021 que les employeurs des secteurs du transport aérien, ferroviaire et maritime sous réglementation fédérale devaient avoir mis en place des politiques de vaccination avant le 30 octobre 2021.

À compter du 30 octobre 2021, « les voyageurs au départ des aéroports canadiens et les voyageurs des trains de VIA Rail et de Rocky Mountaineer devront être entièrement vaccinés, sauf exceptions très limitées », a-t-il précisé.

Les groupes qui luttent contre les mandats vont continuer

Plusieurs groupes s'opposent aux mandats de vaccination du Canada, y compris un groupe de centaines de fonctionnaires fédéraux qui ont [poursuivi le gouvernement fédéral](#) dans le but d'annuler les mandats pour les travailleurs fédéraux.

Le groupe, qui allègue que les mandats violent les droits constitutionnels des Canadiens, demande environ 15 millions de dollars en dommages-intérêts punitifs et autres, selon Kalman Samuels, un cabinet d'avocats basé à Montréal qui représente les plaignants.

[Michael N. Bergman](#) de Bergman & Associates – un autre cabinet d'avocats de Montréal qui représente également les plaignants – a déclaré au [Defender](#) que le tribunal avait rejeté plus tôt cette année la demande d'injonction des plaignants.

L'injonction aurait permis aux employés fédéraux de reprendre le travail jusqu'à ce que l'affaire soit entendue. La suspension du mandat peut mettre fin à la partie injonction de l'affaire, mais l'affaire ira de l'avant, a déclaré M. Bergman.

La prochaine audience est prévue pour le 22 juin.

Daniel Romano, un avocat du cabinet Kalman Samuels, a déclaré au Defender que les avocats des défendeurs ont dit aux plaignants qu'ils devaient retirer l'affaire, puisque le mandat de vaccination a été suspendu.

Mais l'équipe juridique prend en compte plusieurs facteurs, notamment le fait que « de graves dommages financiers et moraux ont été subis » et que, comme les mandats ne sont que suspendus, ils « peuvent être rétablis à tout moment », a déclaré M. Romano.

« Si le gouvernement fédéral continue à maintenir des positions non fondées », a déclaré M. Romano, « nous craignons qu'il ne décide une fois de plus, contrairement à la logique, aux données épidémiologiques et à la science clinique, que le petit nombre d'employés fédéraux non vaccinés constitue en quelque sorte une menace pour les 98,5 % (279 124) d'employés qui sont entièrement vaccinés comme le prévoit la politique – surtout si l'on considère les taux élevés auxquels les personnes entièrement vaccinées continuent à attraper le virus de la COVID-19. »

L'obligation de vacciner les voyageurs avec le vaccin contre la COVID-19 est également mise à l'épreuve devant les tribunaux. En raison de ce mandat, des [millions de Canadiens](#) n'ont pas pu prendre l'avion, le train et certains types de navires depuis l'automne dernier.

Le mandat de vaccination des voyageurs est contesté par [quatre actions en justice différentes](#), qui en sont au stade du contre-interrogatoire des témoins du gouvernement. Selon l'[Epoch Times](#), les groupes sont déterminés à aller de l'avant avec leurs affaires.

Le Dr [Julie Ponesse](#), spécialiste de l'éthique au Democracy Fund, a perdu son emploi de 20 ans dans une université canadienne parce qu'elle ne s'est pas conformée à son mandat concernant le vaccin contre la COVID-19.

Mme Ponesse a déclaré au Defender que les Canadiens doivent rester vigilants, car « il s'agit d'une situation dans laquelle des mandats inutiles et excessivement nuisibles – des personnes ont perdu leur emploi, leurs amitiés, leur mariage, leur santé physique et mentale et, dans certains cas, leur vie – ont été mis en œuvre sans nécessité ou juste cause, et pourraient tout aussi bien revenir dans les mêmes conditions ».

« [The mandate suspension] n'est pas une victoire pour la liberté », a déclaré Mme Ponesse. « Notre gouvernement a répondu à la pandémie par un type de contrôle autoritaire qui supprime la liberté aussi facilement qu'il la rétablit. »

A ajouté Mme Ponesse :

« Une véritable correction de cette injustice exige une responsabilité publique, des excuses et une réparation, des devoirs moraux qui ne sont pas très à la mode ces jours-ci.

« Ce dont nous avons besoin, ce sont des responsables publics qui sont plus fidèles à la vérité qu'à l'opinion publique, et qui n'ont pas peur de reconnaître les torts causés au cours des deux dernières années, et de s'engager publiquement et sérieusement à ne plus jamais les commettre. »

Articles Par : [Children's Health Defense](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca